



**SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE  
GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL  
OISE-PAYS DE FRANCE**

**COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU 05 MARS 2020**



**SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU  
PARC NATUREL RÉGIONAL  
OISE-PAYS DE FRANCE**

**COMITÉ SYNDICAL DU 05 MARS 2020**

**ORDRE DU JOUR**

Désignation du Secrétaire de séance	5
Comptes administratifs 2019	7
Comptes de gestion 2019	17
Rapport d'activités 2019	21
Budgets primitifs 2020	23
Ouverture des heures de vacation	53
Création de postes	57
Demande de subvention pour l'animation du programme LEADER pour les années 2019/2020	61
Convention de partenariat entre les 4 Parcs naturels régionaux de la Région Ile-de-France et l'Académie de Versailles	65
Questions diverses	75



**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**



**COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**





**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**

**BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif ci-après détaillé fait apparaître les résultats suivants :

**En dépense**

<b>Libellé Section de fonctionnement</b>	<b>Prévu BP + DM 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Réalisé 2018</b>
Charges à caractère général	344 800,00 €	278 394,44 €	241 795,75 €
<i>dont :</i>			
<i>Achat de prestation service</i>	50 000,00 €	60 351,60 €	20 023,25 €
<i>Energie – électricité</i>	22 000,00 €	13 314,08 €	21 879,61 €
<i>Fournitures de petit équipement</i>	4 000,00 €	5 078,48 €	633,90 €
<i>Alimentation</i>	2 500,00 €	3 134,67 €	2 419,34 €
<i>Fourniture d'entretien</i>	2 000,00 €	2 229,06 €	2 058,96 €
<i>Carburant</i>	4 000,00 €	1 724,23 €	3 384,35 €
<i>Fournitures administratives</i>	8 000,00 €	10 048,21 €	6 583,33 €
<i>Entretien du terrain</i>	8 000,00 €	965,57 €	00,00 €
<i>Entretien des bâtiments</i>	20 000,00 €	9 018,01 €	7 540,75 €
<i>Entretien et réparations voirie</i>	5 000,00 €	0,00 €	3 337,20 €
<i>Entretien matériel roulant</i>	7 000,00 €	741,55 €	5 679,34 €
<i>Primes d'assurance</i>	30 000,00 €	31 850,10 €	30 197,79 €
<i>Maintenance</i>	27 000,00 €	30 119,51 €	26 243,22 €
<i>Documentation</i>	7 000,00 €	5 662,65 €	6 512,13 €
<i>Versement à org. de formation</i>	5 000,00 €	1 390,00 €	8 004,00 €
<i>Colloques et séminaires</i>	4 000,00 €	2 642,40 €	3 216,85 €
<i>Frais d'actes, de contentieux</i>	10 000,00 €	2 760,00 €	300,00 €
<i>Annonces et insertions</i>	6 000,00 €	1 843,20 €	4 939,20 €
<i>Publications/catalogues/imprimés</i>	20 000 €	9 464,46 €	6 002,01 €
<i>Réceptions/fêtes et cérémonies</i>	5 500,00 €	4 095,18 €	3 768,37 €
<i>Voyages et déplacements</i>	10 000,00 €	9 346,87 €	9 678,84 €
<i>Missions</i>	5 000,00 €	4 317,57 €	3 723,66 €
<i>Frais d'affranchissement</i>	30 000,00 €	21 407,34 €	22 592,30 €
<i>Frais de télécommunication</i>	10 000,00 €	11 059,40 €	10 105,38 €
<i>Cotisations</i>	25 000,00 €	21 852,40 €	17 201,00 €
<i>Frais de nettoyage des locaux</i>	10 000,00 €	8 844,40 €	9 816,80 €
...			
Charges de personnel	970 000,00 €	905 136,45 €	831 953,30 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres charges gestion courante	31 000,00 €	15 657,50 €	22 368,71 €
Charges exceptionnelles (virement sur budget opérationnel)	10 658,00 €	0,00 €	23 801,02 €

<b>Libellé Section de fonctionnement</b>	<b>Prévu BP + DM 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Réalisé 2018</b>
Dotations aux amortissements	57 284,08 €	56 695,08 €	57 179,34 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 434 742,08 €</b>	<b>1 255 883,47 €</b>	<b>1 177 098,12 €</b>
<b>Libellé Section d'investissement</b>	<b>Prévu BP + DM 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Réalisé 2018</b>
Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	0,00 €	23 702,40 €
Immobilisations corporelles	396 021,97 €	185 794,20 €	125 851,12 €
Opérations d'ordre (040 et 041.)	441 564,00 €	413 488,57 €	97 904,99 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>842 585,97 €</b>	<b>599 282,77 €</b>	<b>247 458,51 €</b>

### En recette

<b>Libellé Section de fonctionnement</b>	<b>Prévu (BP + DM) 2019</b>	<b>Réalisés 2019</b>	<b>Réalisés 2018</b>
Dotations et participations	1 323 784,00 €	1 324 577,68 €	1 300 803,40 €
➤ participation Etat	100 000,00 €	92 593,85 €	111 500,00 €
➤ participation Régions	614 156,00 €	620 689,00 €	594 380,00 €
➤ participation Départements	218 882,00 €	218 882,00 €	284 546,60 €
➤ participation des communes	309 246,00 €	308 267,00 €	304 910,41 €
➤ Fonds structurels européens	81 500,00 €	82 761,85 €	0,00 €
➤ Autres participations	0,00 €	0,00 €	3 608,57 €
➤ FCTVA	0,00 €	1 383,98 €	1 857,82 €
Produit des services (SITRARIVE)	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
Atténuation de charges (de personnel)	0,00 €	35 143,27 €	8 504,59 €
Produits exceptionnels (plan de chasse, remboursement assurance, vente voiture)	0,00 €	1 657,15 €	2 994,69 €
Opérations d'ordre (amortis.)	46 434,00 €	36 268,00 €	84 452,98 €
Excédent de fonctionnement N-I	1 496 233,65 €	1 496 233,65 €	1 276 459,35 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 868 451,65 €</b>	<b>2 895 879,75 €</b>	<b>2 673 215,01 €</b>
<b>Section d'investissement</b>			
Subventions d'investissement	336 663,60 €	108 264,87 €	125 716,28 €
FCTVA	32 563,25 €	9 398,23 €	7 438,65 €
Opérations d'ordre (040 et 041)	452 414,08 €	433 915,65 €	70 631,35 €
Excédent d'investissement N-I	31 795,12 €	31 795,12 €	75 584,11 €
Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>853 436,05 €</b>	<b>583 373,87 €</b>	<b>279 370,39 €</b>

### Résultats :

Le compte administratif fait apparaître un solde :

- Positif de 1 639 996,28 € en section de fonctionnement,
- Négatif de 15 908,90 € en section d'investissement.

## **Commentaires sur la section de fonctionnement :**

**On rappellera les explications données dans le cadre du débat d'orientations budgétaires :**

### **1 – sur l'excédent de fonctionnement :**

Celui-ci a pour origine :

- La nécessité de conserver un important fonds de roulement :

Le Parc est dans l'obligation d'avoir un fonds de roulement important, qui s'explique par les éléments suivants :

- Le Parc doit faire face à des avances importantes sur ses programmes d'actions.

S'agissant du budget opérationnel, les besoins sont estimés à un peu plus de 550 000 euros, la grande majorité des actions étant budgétée sur ce budget.

Il en est de même s'agissant du budget principal, notamment en investissement dans la mesure où les opérations des programmes d'actions consacrées aux investissements du Parc sont inscrites au budget principal. A ce niveau, les besoins en trésorerie sont variables d'une année sur l'autre dans la mesure où les investissements en question ne sont pas récurrents. Cependant, s'agissant de travaux, ils peuvent être conséquents.

- Le Parc doit également faire face aux dépenses courantes de fonctionnement. Dans cette optique, il convient de considérer un besoin de trésorerie correspondant à 3 mois de dépenses courantes, soit un peu plus de 300 000 euros.
- Enfin, les subventions, notamment liées aux programmes européens rentrent très mal et des décalages de plusieurs années existent parfois.

On rappellera que le Parc a dû faire face, pendant plusieurs années, à de très importantes difficultés de trésorerie et qu'il a été dans l'obligation d'ouvrir une ligne de trésorerie. Avec la relative baisse d'activités du Parc (moins de dépenses de personnel et baisse des programmes d'actions), ce dernier n'a pas eu besoin d'avoir recours à cette ligne durant 2019.

- 2 – Le retard lié au renouvellement de la Charte :

Cet excédent de trésorerie est également lié au retard pris dans la procédure de renouvellement de la Charte. Dans l'attente de la validation du projet de Charte définitif et des délibérations des collectivités, il a été adopté une attitude prudente quant aux dépenses, notamment de personnel. La chargée de mission développement économique, par exemple, n'a pas été remplacée.

### **2 – sur les dépenses :**

#### Charges à caractère général :

L'exercice 2019 a vu une hausse d'environ 36 600 € du chapitre 011 « charges à caractère général » par rapport à l'exercice 2018.

Cette hausse s'explique principalement de la façon suivante :

- Une très forte augmentation du poste « Achats de prestations de services », liée :
  - A deux opérations du programme d'actions (installation du logiciel du Websig Geoxalis et l'acquisition d'une nouvelle orthophoto) qui ont été rattachées à la section de

fonctionnement du budget principal sur le compte 6042. Le coût de ces opérations s'élèvent 23 217 € mais sont financées dans le cadre des programmes d'actions.

- Aux prestations d'un cabinet pour le recrutement de deux chargés de mission (7 000 €).
- A l'hébergement de l'ancien serveur qui n'a pu encore être annulé (4 090 €)
- A la mise en place du RGPD (prestation à l'ADICO pour 2 500 €).
- L'acquisition de « petits équipements », à savoir principalement du mobilier (armoires, bureaux) pour le secrétariat suite au changement de bureau des secrétaires, et des étagères de rangement dans les salles de stockage de la documentation du Parc au sous-sol, d'une barrière au marais d'Avilly (+ 4 444 €).
- Une hausse du poste « fournitures administratives » (+ 3 464 €).
- Des travaux d'électricités (bureau des secrétaires) et une intervention sur la chaudière (+ 1 477€).
- Une augmentation du poste « maintenance » liée au renouvellement de la protection du serveur et des antivirus des ordinateurs (tous les 3 ans), de la maintenance de Geotreck (+3 876 €).
- Des dépenses de frais d'actes et contentieux (+3 540 €) liées, d'une part, à la rupture d'un marché de travaux qui a nécessité une consultation juridique et, d'autre part, à une expertise juridique, dans le cadre de la révision de la Charte, sur la Charte et ses conséquences sur les PLU (cas de la commune de Courteuil).
- Des frais de reprographie de documents (PLU, dossiers du comité syndical) en augmentation (+ 3 462 €).
- Le poste « cotisation à des organismes extérieurs » a également connu une augmentation de 4 651 € (Fédération des Parcs, cotisation au logiciel d'évaluation EVA).

Les dépenses à caractère général réalisées sont, malgré tout, inférieures aux prévisions (- 66 405 €). Les travaux d'entretien et réparations sur les bâtiments, la voirie et les véhicules ont été bien inférieurs au prévisionnel. Les frais d'annonces et d'insertion sont en nette baisse, étant dématérialisées aujourd'hui.

#### Dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel 2019 ont augmenté de 73 183 € par rapport à 2018.

Cette augmentation s'explique par :

- Le poste de responsable administratif et financier qui est resté vacant en 2018 pendant 9 mois et qui a été pourvu en 2019 ;
- Le poste à mi-temps de la gestionnaire LEADER, durant 6 mois ;
- Le rattrapage sur plusieurs mois du salaire de la secrétaire Alexandra Baudouin qui a été mise en longue maladie (salaire remboursé par les assurances), ceci pour un montant de 20 000 €.

Là aussi, le budget réalisé est inférieur au budget prévu.

Le poste du chargé de mission « développement économique » (remplaçant de Bénédicte Garcia partie en 2015) n'a pas été pourvu. En effet, les délibérations des collectivités pour reconduire la

Charte n'ont été prises qu'en seconde partie d'année 2019 et le poste est à redéfinir compte tenu des nouvelles compétences exercées par les EPCI.

### **Commentaires sur la section d'investissement :**

Comme pour le budget opérationnel, les dépenses et les recettes de la section investissement du budget principal émerge aux programmes d'actions du Parc. Les dépenses sont donc couvertes essentiellement par les subventions que votent les Régions et les Départements pour les programmes d'actions.

On rappellera que les actions sont budgétisées (BP ou DM) dès le vote par le Comité Syndical. Néanmoins, elles ne commencent, au plus tôt, que 6 mois après, le Parc devant attendre tous les accords des financeurs pour commencer les actions.

De plus, compte tenu de l'importance des actions engagées, le Parc peut mettre 2 ans pour terminer ces actions. Il est donc tout à fait logique que les dépenses réalisées soient très inférieures aux dépenses inscrites au BP.

## **BUDGET OPERATIONNEL**

Le compte administratif ci-après détaillé fait apparaître les résultats suivants :

### **En dépense**

<b>Libellé</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Charges à caractère général	1 370 012,00 €	549 777,93 €
Autres charges courantes	166 651,00 €	46 976,57 €
Opérations d'ordre (042)	173 022,90 €	173 022,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 709 685,90 €</b>	<b>769 777,40</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Subventions d'équipement versées	359 626,78 €	79 109,54 €
Immobilisations corporelles	437 697,00 €	114 695,88 €
Subventions d'investissement	62 948,00 €	62 503,26 €
Dépenses imprévues	36 706,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre (040)	94 158,90 €	84 486,00 €
Déficit antérieur	522 757,47 €	522 757,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 513 894,15 €</b>	<b>863 552,15 €</b>

### **En recette**

<b>Libellé</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Dotations et participations	1 604 869,00 €	498 098,03 €
Produits exceptionnels ( <i>virement budget principal vers budget opérationnel et remboursement d'une facture</i> )	10 658,00 €	90,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 615 527,00 €</b>	<b>498 188,03 €</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Subvention d'investissement	935 543,18 €	335 529,86 €
Dotations, fonds divers et réserves	405 328,07 €	334 885,07 €
Opérations d'ordre (040)	173 022,90 €	173 022,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 513 894,15 €</b>	<b>843 437,83 €</b>

## **Résultats :**

Le compte administratif du budget opérationnel fait apparaître :

- **Un solde négatif de 187 103,37 € en section de fonctionnement,**
- **Un solde négatif de 20 114,32 € en section d'investissement.**

## **Commentaires :**

Comme pour la section d'investissement du budget principal, les dépenses et les recettes sont liées aux programmes d'actions votées annuellement.

Pour chaque opération, il existe un décalage entre l'inscription de la dépense et de la recette puis la réalisation complète, tant pour les dépenses que pour les recettes perçues.

Ceci explique le décalage important entre les montants prévus et le réalisé.

Par ailleurs, les modalités de versement des subventions des Régions et Départements influent beaucoup sur le budget du PNR. En effet, entre le début d'une opération et le versement des subventions correspondantes, 2 ans selon le type d'opération peuvent s'écouler. Surtout, le Parc est amené à effectuer des dépenses avant de percevoir les subventions, ce qui pour des programmes d'actions relativement lourds engage des sommes importantes.

A titre d'exemple :

- Il reste en attente des versements de subventions de la Région Ile-de-France pour des opérations d'investissement du budget opérationnel liées au programme d'actions 2017, ceci pour un montant d'environ 35 000 €.
- Le programme d'actions 2018 (toutes opérations et budgets confondus) était dépensé au 31 décembre 2019 à hauteur de 289 000 €. Dans le même temps, le Parc a perçu un acompte de 70 000 € du Département de l'Oise.

Aussi, les déficits constatés ne sont pas préoccupants puisque chaque opération du budget opérationnel est financée par le programme d'actions et fait l'objet d'une convention financière avec les communes ou les organismes concernés. Il ne s'agit que d'un décalage de trésorerie.

Toutes les opérations sont suivies, en dépenses comme en recettes, de façon analytique.

La lecture annuelle du budget opérationnel n'est pas significative. Le tableau d'avancement des opérations présenté ci-après est plus intéressant.

## **Documents budgétaires :**

Les documents budgétaires soumis au vote (comptes administratifs 2019 et budgets primitifs 2020) sont consultables sur le site internet du Parc, via l'Extranet :

- Login : PNRopf
- Mot de passe : extranetPNRopf
- Rubrique : « BUDGET »

**Il est proposé d'approuver ces comptes administratifs.**

ETAT D'AVANCEMENT DES OPERATIONS AU 31/12/2019

N° fiche	Intitulé	Volet d'actions	Montants subventionnés	Engagements au 31/12/2018	Dépenses réalisées au 31/12/2018	Etat d'avancement	Taux d'engagement	Taux de réalisation
	<b>Etat du programme d'actions 2020</b>		<b>964 622 €</b>					
	<b>Etat du programme d'actions 2019</b>		<b>802 753 €</b>			<b>Non démarré</b>		
F 422	Appel à projet Agence de l'eau - Cor Eco 2	2018	56 640 €	46 267 €	23 474 €	En cours	82%	41%
F 421	Renouvellement de l'équipement du Parc - 3ème tranche	2018	37 221 €	31 286 €	5 397 €	En cours	84%	14%
F 420	Migration d'URBAMWEB à GEO-oxalis	2018	19 600 €	20 160 €	20 160 €	Terminée	103%	103%
F 419	Travaux à la Maison du Parc (3ème tranche pour la mise en accessibilité)	2018	92 034 €	42 333 €	32 015 €	En cours	46%	35%
F 418	Reprographie de la Charte (après renouvellement)	2018	18 940 €	5 678 €	604 €	En cours	30%	3%
F 417	Programmes pédagogiques à destination des scolaires - année 2019/2020	2018	51 044 €	940 €	940 €	En cours	2%	2%
F 416	Actions de sensibilisation "Grand public" et campagnes éco-citoyennes	2018	15 110 €	8 073 €	7 423 €	En cours	53%	49%
F 415	Programme de communication	2018	70 304 €	30 765 €	28 917 €	En cours	44%	41%
F 414	Audits des prestations marquées "Valeur Parc naturel régional"	2018	7 050 €	4 200 €	2 940 €	En cours	60%	42%
F 413	Site Internet touristique	2018	45 834 €	12 248 €	12 248 €	En cours	27%	27%
F 412	Refonte de documents touristiques	2018	5 691 €	979 €	979 €	En cours	17%	17%
F 411	Communication et sensibilisation autour des circuits-courts	2018	27 076 €	26 206 €	22 067 €	En cours	97%	82%
F 410	Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles	2018	30 000 €	20 869 €	0 €	En cours	70%	0%
F 409	Fonds Expertises environnementales	2018	36 000 €	36 000 €	15 327 €	En cours	100%	43%
F 408	Programme de réhabilitation du patrimoine rural	2018	86 935 €	86 935 €	9 468 €	En cours	100%	11%
36592	Signalisation d'information locale	2018	36 392 €	36 392 €	0 €	En cours	100%	0%
F 406	Elaboration d'un cahier de recommandations pour les devantures commerciales	2018	12 549 €	11 010 €	2 202 €	En cours	88%	18%
F 405	Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales	2018	12 615 €	9 870 €	1 974 €	En cours	78%	16%
F 404	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	2018	82 712 €	23 278 €	590 €	En cours	28%	1%
F 403	Fonds Etudes d'aménagement	2018	105 442 €	105 442 €	46 644 €	En cours	100%	44%
F 402	Equipements de stationnement pour vélos - 2ème tranche	2018	64 841 €	0 €	0 €	En cours	0%	0%
F 401	Restauration écologique de milieux naturels	2018	21 300 €	21 250 €	21 250 €	Terminée	100%	100%
F 400	Programme de conservation de la flore menacée (tranche 3)	2018	14 982 €	14 982 €	7 491 €	En cours	100%	50%
F 399	Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2019	2018	54 377 €	54 377 €	27 188 €	En cours	100%	50%
F 398	Programme pollinisateurs - année 2018	2018	20 000 €	20 000 €	529 €	En cours	100%	3%
	<b>Etat du programme d'actions 2018</b>		<b>1 024 689 €</b>	<b>669 540 €</b>	<b>289 827 €</b>	<b>En cours</b>	<b>65%</b>	<b>28%</b>
A7	Natura 2000 (2018)	2017	26 160 €	26 160 €	26 160 €	Terminée	100%	100%
396	Evolution du websig en un SIT mutualisé avec les PNR franciliens	2017	27 682 €	27 765 €	27 765 €	Terminée	100%	100%
395	Renouvellement de l'équipement du Parc - 2ème tranche	2017	57 584 €	55 316 €	55 316 €	Terminée	96%	96%
394	Travaux à la Maison du Parc (2nd tranche pour la mise en accessibilité)	2017	78 000 €	65 425 €	65 425 €	Terminée	84%	84%
393	Programmes pédagogiques à destination des scolaires / Année scolaire 2018/2019	2017	36 346 €	16 886 €	16 886 €	Terminée	46%	46%
392	Campagne éco-citoyenne et compostage collectif	2017	12 000 €	4 536 €	4 536 €	Terminée	38%	38%
391	Programme de sensibilisation "Grand-public"	2017	10 954 €	6 758 €	6 758 €	Terminée	62%	62%
390	Refonte du site Internet	2017	34 133 €	34 115 €	34 115 €	Terminée	100%	100%
389	Programme de communication - 13ème tranche	2017	75 818 €	75 658 €	75 658 €	Terminée	100%	100%
388	Création d'une application mobile pour la randonnée	2017	9 600 €	9 600 €	9 600 €	Terminée	100%	100%
387	Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles	2017	20 000 €	7 239 €	7 239 €	Terminée	36%	36%
386	Fonds d'intervention pour des expertises environnementales	2017	30 000 €	30 540 €	30 540 €	Terminée	102%	102%
385	Edition d'un livret découverte "parcs et jardins"	2017	9 189 €	8 943 €	8 943 €	Terminée	97%	97%
384	Programme de réhabilitation du patrimoine rural	2017	80 946 €	56 756 €	56 756 €	Terminée	70%	70%
383	Implantation d'une SIL 3ème tranche	2017	43 407 €	42 660 €	42 660 €	Terminée	98%	98%
382	Gestion différenciée des espaces verts - guide fleurissement durable et plaquette de sensibilisation grand public	2017	14 544 €	14 544 €	14 544 €	Terminée	100%	100%
381	Elaboration d'un cahier de recommandations pour les devantures commerciales de Viarmes	2017	16 860 €	16 892 €	16 892 €	Terminée	100%	100%
380	Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales	2017	19 534 €	19 660 €	19 660 €	Terminée	101%	101%
379	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	2017	80 000 €	55 496 €	55 496 €	Terminée	69%	69%

ETAT D'AVANCEMENT DES OPERATIONS AU 31/12/2019

378	Fonds d'intervention « études d'aménagement »	2017	127 189 €	114 681 €	114 681 €	Terminée	90%	90%	
377	Achat d'équipements de stationnement pour vélos	2017	50 625 €	52 919 €	52 919 €	Terminée	105%	105%	
376	Mise en place d'un dispositif d'auto stop organisé	2017	30 000 €	29 990 €	29 990 €	Terminée	100%	100%	
375	Restauration écologique du marais d'Avilly - 1ère tranche	2017	22 680 €	18 900 €	18 900 €	Terminée	83%	83%	
374	Restauration écologique de milieux naturels – 13ème tranche	2017	21 100 €	21 051 €	21 051 €	Terminée	100%	100%	
373	Programme de conservation de la flore menacée (tranche 2)	2017	15 080 €	15 080 €	15 080 €	Terminée	100%	100%	
372	Assistance technique à la restauration des milieux naturels – 2018	2017	50 000 €	50 000 €	50 000 €	Terminée	100%	100%	
371	Etudes préalables à l'élaboration du plan de gestion de la réserve biologique dirigée de la forêt d'Ermenonville	2017	20 000 €	20 000 €	20 000 €	Terminée	100%	100%	
<b>Etat du programme d'actions 2017</b>									
A6	Natura 2000 (2017)	2016	26 400 €	15 750 €	897 570 €	Terminée	60%	88%	
370-2	Sauvegarde des commerces de proximité (Programme Région Ile-de-France)	2016	80 000 €	34 464 €	34 464 €	Terminée	43%	43%	
370-1	Aide à la revitalisation commerciale en milieu rural (Programme Région Ile-de-France)	2016	150 000 €	150 000 €	150 000 €	Terminée	100%	100%	
369	Reprographie de la Charte (après enquête publique)	2016	29 500 €	17 526 €	17 526 €	Terminée	59%	59%	
368	Renouvellement du matériel informatique et bureautique du Parc - 1ère tranche	2016	35 253 €	35 232 €	35 232 €	Terminée	100%	100%	
367	Travaux à la Maison du Parc (Maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité)	2016	8 160 €	8 160 €	8 160 €	Terminée	100%	100%	
366	Programme pédagogique à destination des scolaires - 2017-2018	2016	59 215 €	58 527 €	58 527 €	Terminée	99%	99%	
365	Campagne éco-citoyenne et compostage en pied d'immeuble - 2017	2016	6 000 €	6 547 €	6 547 €	Terminée	109%	109%	
364	Programme de sensibilisation "Grand Public" 2017	2016	14 425 €	13 502 €	13 502 €	Terminée	94%	94%	
363	Programme de communication - 12ème tranche	2016	81 379 €	55 666 €	55 666 €	Terminée	68%	68%	
362	Aménagement de deux itinéraires de randonnée vélo	2016	82 492 €	52 611 €	52 611 €	Terminée	64%	64%	
361	Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles	2016	30 000 €	31 668 €	31 668 €	Terminée	106%	106%	
360	Fonds d'intervention pour des expertises environnementales	2016	30 000 €	21 576 €	21 576 €	Terminée	72%	72%	
359	Edition de plaquettes de découverte des villages - 6ème série	2016	4 891 €	5 450 €	5 450 €	Terminée	111%	111%	
358	Inventaire du patrimoine bâti - phase 5	2016	43 920 €	43 920 €	43 920 €	Terminée	100%	100%	
357	Implantation d'une signalisation d'information locale - 2ème tranche	2016	54 332 €	40 205 €	40 205 €	Terminée	74%	74%	
356	Cahiers de recommandations sur les clôtures - 2ème phase	2016	8 622 €	7 384 €	7 384 €	Terminée	86%	86%	
355	Elaboration de cahiers de recommandations architecturales	2016	38 235 €	29 070 €	29 070 €	Terminée	76%	76%	
354	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine arboré	2016	70 000 €	69 279 €	69 279 €	Terminée	99%	99%	
353	Fonds d'intervention "études d'aménagement"	2016	130 000 €	130 000 €	130 000 €	Terminée	100%	100%	
352	Promotion de l'usage du vélo à assistance électrique	2016	66 126 €	66 501 €	66 501 €	Terminée	101%	101%	
351	Restauration écologique de milieux naturels - 12ème tranche	2016	20 907 €	20 826 €	20 826 €	Terminée	100%	100%	
350	Programme de conservation de la flore menacée - tranche 1	2016	15 000 €	15 000 €	15 000 €	Terminée	100%	100%	
349	Assistance technique à la restauration des milieux naturels - 2017	2016	50 000 €	50 000 €	50 000 €	Terminée	100%	100%	
<b>Etat du programme d'actions 2016</b>									
			<b>1 134 857 €</b>	<b>978 864 €</b>	<b>978 864 €</b>	<b>Terminé</b>	<b>86%</b>	<b>86%</b>	
<b>Etat du programme d'actions 2015</b>									
			<b>837 825 €</b>	<b>837 825 €</b>	<b>627 992 €</b>	<b>Terminé</b>	<b>75%</b>	<b>75%</b>	



**COMPTES DE GESTION 2019**



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**OBJET : COMPTES DE GESTION 2019**

Les comptes de gestion ont été établis par Monsieur le Trésorier de Senlis municipal.

**En ce qui concerne le budget principal,**

Il fait apparaître un solde :

- Positif de 1 639 996,28 € en section de fonctionnement
- Négatif de 15 908,90 € en section d'investissement

**Pour ce qui relève du budget opérationnel,**

Il fait apparaître un solde :

- Négatif de 187 103,37 € en section de fonctionnement
- Négatif de 20 114,32 € en section d'investissement

**Je vous invite à approuver les comptes de gestion.**



**RAPPORT D'ACTIVITES 2019  
PRESENTE EN SEANCE**



**BUDGETS PRIMITIFS 2020**





**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**OBJET : ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET OPERATIONNEL)**

On rappellera tout d'abord que le budget du syndicat mixte est composé :

- d'un budget principal qui intègre les dépenses et les recettes relatives à la structure,
- d'un budget opérationnel qui comporte les opérations des programmes d'actions votés annuellement, qui ne concernent pas directement le syndicat mixte

**LE BUDGET PRINCIPAL**

**1. FONCTIONNEMENT**

**1.1. RECETTES :**

Les recettes attendues proviennent :

- De la participation de l'Etat pour un montant de **100 000 €**
- Des cotisations des communes, à hauteur de 2,59 € par habitant (montant 2019 indexé sur l'inflation moyenne 2019), à l'exception des communes partiellement comprises pour lesquelles la cotisation est calculée au prorata du nombre d'habitants et de la surface comprise dans le Parc. On rappellera que les statuts du syndicat mixte du Parc indiquent que la participation à la charge des communes membres est fixée au nombre d'habitants (données basées sur les chiffres officiels des populations légales issus des enquêtes annuelles tournantes mises en place en 2004) et s'élève, à partir de la troisième année du Parc, à 2,14 € par habitant, ce montant étant indexé sur le taux d'inflation. Les recettes correspondantes s'élèvent ainsi à **307 591 €**
- Des participations des Régions et du Département de l'Oise :
  - Région Hauts de France : **370 000 €**
  - Région Ile-de-France : **307 000 €**
  - Département de l'Oise : **220 900 €**Nb : La Région Ile-de-France a pris à sa charge la participation du Département du Val d'Oise. Ce dernier vote néanmoins chaque année une subvention de 30 000 € pour une opération de fonctionnement du programme d'actions.
- De la participation du SITRARIVE au fonctionnement pour un montant de **1 000 €**.
- Des fonds structurels européens :
  - Natura 2000 : **11 500 €** (versement année 2019)
  - LEADER : **44 000 €** (versement année 2019)
- Du FCTVA pour **1 482,32 €**.

Par ailleurs, on ajoutera à ces recettes une subvention attendue de l'ADEME pour le financement d'un animateur de la filière biomasse-énergie (21 000 € sur les crédits ADEME et 9 000 € pris sur l'enveloppe ADEME du COTTRI).

A ces recettes viendront s'ajouter 103 361,15 € au titre des reprises sur subventions d'équipement reçues (quote-part des subventions transférables au compte de résultat – compte 777).

Par ailleurs, l'excédent de fonctionnement 2019 est repris au budget primitif 2020 pour un montant de 1 639 996,28 €.

**Au total les recettes attendues s'élèvent ainsi à 3 136 830,75 €.**

## **1.2. DEPENSES :**

### **Charges à caractère général :**

#### **6042 - Achat de prestations de service**

Cela peut concerner des dépenses assez variées où il est fait appel à l'intervention d'une prestation extérieure (Cabinet de recrutement, mise sous pli des envois de documentation...).

#### **60628 – Autres fournitures non stockées**

Il s'agit de toutes fournitures n'entrant pas dans les fournitures de bureau, les fournitures d'entretien et les fournitures d'alimentation. Cela peut être des fournitures pour des expositions, des manifestations, l'acquisition d'objets promotionnels...

#### **6064 – Fournitures administratives**

Cela concerne les dépenses de fournitures de bureau.

#### **61522 – Entretien de bâtiments**

Cette ligne permet de faire face, d'une part, à des travaux légers de réparation (travaux de plomberie, nettoyage des gouttières...) et, d'autre part, à l'entretien des bâtiments (entretien des chaudières...).

#### **61551 – Entretien sur matériel roulant.**

Il s'agit de l'entretien des véhicules du Parc.

#### **6156 – Maintenance**

Il s'agit d'un poste lourd qui couvre les contrats de maintenance du matériel de bureau (parc informatique, photocopieur, standard téléphonique, ...) ainsi que la mise à jour et la maintenance des logiciels informatiques.

#### **6231 – Annonces et insertions**

Cette ligne permet de financer les annonces que le Parc est amené à faire paraître (annonces pour les marchés publics, annonces pour le recrutement du personnel...)

#### **6237 – Publications**

Ces dépenses concernent les divers travaux de reprographie.

#### **6251 – Voyages et déplacements**

Les dépenses de ce compte 6251 concernent essentiellement le remboursement des frais de déplacements des chargés de mission.

Il est rappelé que l'essentiel des déplacements du personnel sont effectués avec les véhicules du Parc (les charges de carburant sont inscrites sur un autre article, l'article 60622).

Néanmoins, certains trajets sont réalisés avec les voitures personnelles (réunions tardives...) ou via les transports en commun.

### **6281 – Concours divers**

Ce compte permet d'honorer les cotisations que le Parc est amené à verser à différents organismes (ADICO) et notamment à la Fédération des Parcs.

Les charges à caractère général s'élèvent ainsi à **323 000 € (cf. tableau joint)**.

### **Charges de personnel :**

Ces dépenses couvrent l'ensemble des salaires et cotisations sociales du Parc, ainsi que les gratifications de stage, il s'agit :

- des 16 postes dont 4 postes à 80%, actuellement pourvus
- 1 poste à temps plein de chargé de mission LEADER et 1 poste à mi-temps de gestionnaire LEADER (financés à 80% par l'Union Européenne),
- De deux postes supplémentaires (le 17° poste de l'ancienne Charte, qui n'avait pas été pourvu dans l'attente du renouvellement de la Charte) et un poste lié à la nouvelle Charte,
- D'un poste d'animateur de la filière biomasse-énergie, financé par l'ADEME (70%) et le COTTRI,
- D'un chargé de mission SIG partagé pendant un an avec la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte à raison de 2 jours par semaine,
- des 900 heures de vacation prévues en 2019,
- de 3 stagiaires « Bac +3 à Bac +5 »,
- de 2 personnes en service civique,
- les dépenses de médecine du travail.

Les charges de personnel s'élèvent à **1 065 000 (cf. tableau joint)**.

### **Autres charges gestion courante :**

Il est aussi prévu dans le budget un chapitre « Autres charges gestion courante ».

Ce chapitre comprend :

- les achats de licences, brevets, logiciels,
- les frais de mission des élus,
- les indemnités du Président et les charges sociales afférentes.

Le montant des indemnités du Président a été calculé selon la grille légale du décret relatif aux indemnités perçues pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice-président des Parcs naturels régionaux.

Le montant de ce chapitre s'élève à **25 000 €**.

### **Charges financières :**

Il n'est pas proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie, compte tenu de la trésorerie actuelle du Parc.

### **Dotations aux amortissements :**

**261 471,15 €** sont affectés aux dotations aux amortissements.

## **Autres dépenses :**

**20 000 €** seront inscrits au chapitre « Dépenses imprévues » (022).

**114 045,33 €** doivent être versés au budget opérationnel pour équilibrer tant la section de fonctionnement que d'investissement. Ce déficit est lié :

- Aux besoins de pré-financement de la TVA, dans l'attente de la récupérer (les programmes 2018, 2019 et 2020 en investissement sont plus lourds que les années passées)
- Au décalage important entre les dépenses et les recettes liés aux amortissements, au sein d'une même section. Ce décalage est d'autant plus grand que les amortissements sur le budget opérationnel n'ont été effectués (et rattrapés) qu'à partir de 2019 (une partie du déficit du résultat 2019 de la section de fonctionnement du budget opérationnel).

Enfin, il est prudent de prévoir des crédits d'un montant de **10 000 €** au cas où une subvention devrait être remboursée (acompte de subvention versé alors que l'opération n'est que partiellement réalisée - trop perçu).

**L'ensemble des dépenses de fonctionnement prévisionnelles du budget principal s'élève à 1 818 516,48 €.**

## **2. INVESTISSEMENT**

### **2.1. DEPENSES :**

Figurent en section d'investissement du budget principal, les opérations qui affectent le patrimoine de la structure. Les crédits inscrits correspondent aux opérations des programmes d'actions 2018 et 2019 encore en cours à ce jour. A cela sont ajoutées les dépenses du programme d'actions 2020, votées par le Comité syndical du 16 décembre dernier (panneaux communes du Parc, totems d'informations touristiques, travaux à la Maison du Parc).

Ces dépenses s'élèvent à **336 559 € (cf. tableau)**.

S'ajoute le déficit reporté de l'exercice 2019 pour un montant de **15 908,90 €**.

Il convient en outre de prévoir les amortissements des immobilisations pour un montant de **103 361,15 €**.

Enfin, pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, est inscrite une somme de **746,32 €** au compte 2051 brevets, licences, logiciels.

**Les dépenses d'investissement du budget principal sont ainsi estimées à 456 575,37 €.**

### **2.2. RECETTES :**

Figurent en recettes de la section d'investissement du budget principal :

- le versement des subventions attribuées par les partenaires pour la réalisation des opérations des programmes 2018 et 2019 qui n'ont pas été versées ainsi que les subventions sollicitées pour la réalisation des opérations du programme d'actions 2020. Ces recettes se montent à **331 483 €**
- Le FCTVA pour **21 731,22 €**
- Les reprises sur subventions pour un montant de **261 471,15 €**

Les recettes d'investissement prévisionnelles du budget principal se montent à **614 685,37 €**.

### Equilibre général du budget principal

#### *Section de fonctionnement*

	DEPENSES	RECETTES
Reports 2019 (R002)		1 639 996,28 €
Exercice 2020	1 433 000,00 €	1 393 473,32 €
Charges exceptionnelles (subv budget annexe et titres annulés)	124 045,33 €	
Opérations d'ordre (042)	261 471,15 €	103 361,15
<b>Total</b>	<b>1 818 516,48 €</b>	<b>3 136 830,75 €</b>

#### *Section d'investissement*

	DEPENSES	RECETTES
Reports 2019 (D001)	15 908,90 €	
Actions 2018,2019,2020	336 559,00 €	331 483,00 €
FCTVA		21 731,22 €
Inscriptions nouvelles (chapitre 20)	746,32 €	
Opérations d'ordre (040)	103 361,15 €	261 471,15 €
<b>Total</b>	<b>456 575,37 €</b>	<b>614 685,37 €</b>

Nb : Conformément aux articles L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT, la section de fonctionnement du budget principal est votée en suréquilibre dans la mesure où les excédents reportés sont repris au budget primitif. De même, la section d'investissement est votée en suréquilibre après inscription des opérations d'ordre (la section d'investissement est en équilibre au niveau des inscriptions réelles).

## LE BUDGET OPERATIONNEL

Ce budget regroupe les opérations des programmes d'actions du Parc, ainsi que les fonds 2017 alloués par la Région Ile-de-France pour la sauvegarde des commerces de proximité et revitalisation commerciale en milieu rural.

### 1. FONCTIONNEMENT

#### 1.1. DEPENSES :

Figurent en dépenses de fonctionnement du budget opérationnel :

- **les actions des programmes d'actions 2018 et 2019, relevant de la section de fonctionnement**, qui ont fait l'objet d'un accord de financement mais qui n'ont pas été complètement réalisées en 2019 et qui sont donc reportées en 2020 tant au niveau des dépenses que des recettes.

- **les actions du programme d'actions 2020**, qui ont été votées le 16 décembre 2019 par le Comité syndical.

A ces opérations viennent s'ajouter :

- Les dépenses relatives à un programme en cours de réalisation, en faveur des pollinisateurs, financées par la DREAL (programme 2018) pour un montant de **19 471 €**. Ce programme n'est pas complètement finalisé, ce montant est donc reporté en 2020.
- Les dépenses relatives à la 4<sup>ème</sup> tranche du programme de conservation de la flore menacée, financées par la DREAL (programme 2019) pour un montant de **20 000 €**. Ce programme est en cours, le montant est donc reporté en 2020.
- Une deuxième tranche du programme en faveur des pollinisateurs, validée par le Bureau et qui fait l'objet d'une demande de financement auprès de la DREAL (**20 000 €** en dépense et en recette Etat).
- L'action CorEco2 « Restauration de la trame verte et bleue du territoire grâce au développement de filières économiques locales », qui a démarré mais qui n'est pas terminée. Cette action se monte, pour l'année 2020, à **33 166 €**.
- Les actions 2020 liées à NATURA 2000, financées par l'Etat et l'Europe, qui se chiffrent à **23 478 €**.
- Les actions 2020 du COTTRI, pour un montant de **111 000 €**.

L'ensemble de ces dépenses liées à ces programmes et actions se monte à **1 938 934 € (cf. tableau)**.

- **Le déficit reporté de l'exercice 2019** pour **187 103,37 €**.
- **Des charges exceptionnelles d'un montant de 5 000 €**. Comme pour le budget principal, il est proposé de prévoir des crédits au cas où une subvention devrait être remboursée (acompte de subvention versé alors que l'opération n'est que partiellement réalisée - trop perçu).
- **Les dotations aux amortissements** : Il est nécessaire d'affecter **186 752,17 €** aux dotations aux amortissements.
- **Un virement de 6 636,79 € à la section d'investissement**, pour pouvoir équilibrer la section d'investissement du budget opérationnel.

## 1.2. RECETTES :

Figurent en recettes de la section de fonctionnement du budget opérationnel :

- les subventions restant à percevoir sur des programmes d'actions 2017, 2018 et 2019 ;
- les subventions DREAL restant à percevoir sur des actions 2017, 2018 et 2019 ;
- les subventions Natura 2000 restant à percevoir sur le programme 2019 ;
- les subventions sollicitées de l'Etat, des Régions, Départements et autres partenaires pour les opérations 2020, votées par le Comité syndical du 16 décembre dernier

- 20 000 € de la DREAL pour l'action 2020 – 2<sup>ème</sup> tranche du programme en faveur des pollinisateurs
- les recettes de l'Agence de l'eau de l'action CORECO2
- les recettes de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France, dans le cadre du COTTRI

Le tableau ci-joint donne le détail précis, opération par opération des recettes attendues qui se montent à **2 066 562 €**.

- **143 819 €** au titre des reprises sur subventions d'équipement reçues
- Enfin, le virement du budget principal, sans lequel il est impossible d'équilibrer la section de fonctionnement du budget opérationnel, pour un montant **114 045,33 €**

**L'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement du budget opérationnel sont estimées à 2 324 426,33 €.**

## **2. INVESTISSEMENT**

### **2.1. DEPENSES :**

Figurent en dépenses de la section d'investissement du budget opérationnel :

- le déficit reporté de l'exercice 2019 pour un montant de **20 114,32 €**.
- les montants des opérations d'investissement des programmes 2018 et 2019 ainsi que les opérations du programme 2020, votées par le Comité syndical du 16 décembre 2019. L'ensemble de ces programmes d'actions se montent à **635 634 € (cf. tableau)**.
- les amortissements des immobilisations pour un montant de **143 819 €**
- une régularisation du compte 13248 pour **444,75 €**

### **2.2. RECETTES :**

Figurent en recettes de la section d'investissement du budget opérationnel :

- les recettes non perçues des Régions et du Département de l'Oise des programmes d'actions 2017, 2018, 2019 correspondant aux opérations d'investissement, ainsi que les opérations du programme 2020, votées par le Comité syndical du 16 décembre 2019. L'ensemble de ces recettes attendues se montent à **598 264 € (cf. tableau)**.
- le FCTVA pour **7 914,36 €**
- les reprises sur subventions reçues pour un montant de **186 752,17 €**
- une régularisation du compte 13248 pour **444,75 €**

- **Le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 6 636,79 €, pour équilibrer la section d'investissement du budget opérationnel.**

**L'ensemble des dépenses et recettes d'investissement du budget opérationnel sont estimées à 800 012,07 €.**

### Equilibre général du budget opérationnel:

#### *Section de fonctionnement*

	DEPENSES	RECETTES
Reports 2019 (D002)	187 103,37 €	
Actions 2017,2018,2019,2020	1 938 934,00 €	2 066 562,00 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €	
Opérations d'ordre (042)	186 752,17 €	143 819,00 €
Virement du budget principal		114 045,33 €
Virement à section d'investissement	6 636,79 €	
<b>Total</b>	<b>2 324 426,33 €</b>	<b>2 324 426,33 €</b>

#### *Section d'investissement*

	DEPENSES	RECETTES
Reports 2019 (D001)	20 114,32 €	
Actions 2017,2018,2019,2020	635 634,00 €	598 264 €
FCTVA		7 914,36 €
Opérations d'ordre (040)	143 819,00 €	186 752,17 €
Régularisation de comptes	444,75 €	444,75 €
Virement de la section de fonct.		6 636,79 €
<b>Total</b>	<b>800 012,07 €</b>	<b>800 012,07 €</b>

#### **Documents budgétaires :**

Les documents budgétaires soumis au vote (comptes administratifs 2019 et budgets primitifs 2020) sont consultables sur le site internet du Parc, via l'Extranet :

- Login : PNRopf
- Mot de passe : extranetPNRopf
- Rubrique : « BUDGET »

#### **Je vous propose :**

- **D'affecter l'excédent du compte administratif 2019 du budget principal à la section correspondante du budget primitif 2020,**
- **D'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M14 en vigueur, le budget primitif 2020 du budget principal,**



- **De fixer, pour 2020, le montant de la cotisation :**
  - **des communes totalement comprises à 2,59 € par habitant,**
  - **de la commune de Creil à 5 726 €,**
  - **de la commune de Pont-Sainte-Maxence à 21 897 €,**
  - **de la commune de Précy-sur-Oise à 791 €,**
  - **de la commune de Saint-Maximin à 7 644 €,**
  - **de la commune de Verneuil-en-Halatte 3 770€,**
  - **de la commune de Fosses à 8 507 €,**
  - **de la commune de Survilliers à 3 901 €,**
  
- **d'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M14 en vigueur, le budget primitif 2020 du budget opérationnel,**
  
- **d'autoriser le Président à solliciter la participation des partenaires financiers,**
  
- **d'autoriser le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des participations et subventions.**



**BUDGET PRINCIPAL 2020**  
**FONCTIONNEMENT - RECETTES**

R002	Excédent reporté	<b>1 639 996,28</b>
CHAP 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses		<b>1 000,00</b>
70688	Autres prestations de services	1 000,00
CHAP 74 - Dotations, subventions et participations		<b>1 392 473,32</b>
7472	Participations des régions	677 000,00
7473	Participations des départements	220 900,00
74748	Participations des communes	307 591,00
74718	Participations de l'Etat	100 000,00
7478	ADEME	21 000,00
7478	ADEME - enveloppe COTTRI	9 000,00
7477	Subventions de l'Union Européenne	55 500,00
744	FCTVA	1 482,32
CHAP 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
777	Reprise des subventions d'investissement perçues	<b>103 361,15</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 136 830,75</b>



**BUDGET PRINCIPAL 2020**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

<b>CHAP 011 - Charges à caractère général</b>	<b>323 000,00</b>
6042 - Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	50 000,00
60611 - Eau et assainissement	600,00
60612 - Énergie - Électricité	15 000,00
60622 - Carburants	2 000,00
60623 - Alimentation	3 000,00
60628 - Autres fournitures non stockées	400,00
60631 - Fournitures d'entretien	2 200,00
60632 - Fournitures de petit équipement	6 000,00
6064 - Fournitures administratives	10 000,00
611 - Contrats de prestations de services	1 500,00
61521 - Entretien de terrains	4 000,00
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	20 000,00
615231 - Entretien et réparations voiries	4 000,00
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	5 000,00
61558 - Autres biens mobiliers (panneaux)	4 000,00
6156 - Maintenance	30 000,00
6161 - Assurance multirisques	32 000,00
6182 - Documentation générale et technique	7 000,00
6184 - Versements à des organismes de formation	5 000,00
6185 - Frais de colloques et séminaires	4 000,00
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	700,00
6227 - Frais d'actes et de contentieux	8 000,00
6231 - Annonces et insertions	4 000,00
6232 - Fêtes et cérémonies	1 000,00
3236 - Catalogues et imprimés	1 000,00
6237 - Publications	10 000,00
6251 - Voyages et déplacements	10 000,00
6256 - Missions	5 000,00
6257 - Réceptions	5 000,00
6261 - Frais d'affranchissement	25 000,00
6262 - Frais de télécommunications	12 000,00
6281 - Concours divers (cotisations...)	25 000,00
6283 - Frais de nettoyage des locaux	10 000,00
6284 - Redevances pour services rendus	500,00
9355 - Taxes et impôts sur les véhicules	100,00
<b>CHAP 012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 065 000,00</b>
6218 - Autre personnel extérieur	45 000,00
6331 - Versement de transport	4 500,00
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	2 800,00
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	14 000,00
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	1 700,00
64111 - Rémunération principale	378 000,00
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	4 700,00
64118 - Autres indemnités	105 500,00
64131 - Rémunérations	229 000,00
64138 - Autres indemnités	17 000,00
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	120 000,00
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	130 000,00
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	9 300,00
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	2 300,00
6456 - Versement au F.N.C du supplément familial	1 000,00
6475 - Médecine du travail, pharmacie	200,00
<b>CHAP 022 - Dépenses imprévues</b>	<b>20 000,00</b>
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	20 000,00
<b>CHAP 65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>25 000,00</b>
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	2 000,00
6531 - Indemnités	20 000,00
6533 - Cotisations de retraite	3 000,00
<b>CHAP 67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>124 045,33</b>
67421 - Subvention aux budgets annexes	114 045,33
673 - titres annulés (remboursement de subventions)	10 000,00
<b>CHAP 042 - Opérations d'ordre entre sections</b>	
6811 - Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>261 471,15</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 818 516,48</b>









**BUDGET PRINCIPAL 2020  
INVESTISSEMENT**

**Détail par opération**

	<b>DEPENSES</b>		Aménagements	Installations voirie	Matériel roulant	Mobilier	Matériel bureau
	<b>OPERATIONS</b>	<b>MONTANTS</b>			<b>2182</b>	<b>2184</b>	<b>2183</b>
F 419	Travaux à la Maison du Parc (3ème tranche pour la mise en accessibilité)	60 018 €	60 018 €				
F 421	Renouvellement de l'équipement du Parc – 3ème tranche	38 520 €	2 000 €	4 000 €	31 063 €		1 457 €
F 440	Travaux à la Maison du Parc - programme 2019	67 696 €	67 696 €				
F 456	Totem d'informations touristiques	60 384 €		60 384 €			
F 460	Panneaux d'entrée de communes - nouvelles communes	33 635 €		33 635 €			
F 461	Travaux à la Maison du Parc - programme 2020	76 306 €	44 921 €			31 385 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>336 559 €</b>	<b>174 635 €</b>	<b>98 019 €</b>	<b>31 063 €</b>	<b>31 385 €</b>	<b>1 457 €</b>
	<b>RECETTES</b>						
	<b>OPERATIONS</b>	<b>MONTANTS</b>	Régions	Départements	FCTVA*	Etat	
F 394	Travaux à la Maison du Parc (2ème tranche pour la mise en accessibilité)	13 000 €	13 000 €	1313	10222	1311	
F 396	Evolution du websig en un SIT mutualisé avec les PNR franciliens	3 509 €	3 509 €	0 €		0 €	
F 419	Travaux à la Maison du Parc (3ème tranche pour la mise en accessibilité)	85 898 €	56 243 €	14 316 €	15 339 €	0 €	
F 420	Migration d'URBWEB à GEO-XALIS	12 059 €	7 840 €	3 659 €	560 €	0 €	
F 421	Renouvellement de l'équipement du Parc – 3ème tranche	41 463 €	22 836 €	5 727 €	6 900 €	6 000 €	
F 440	Travaux à la Maison du Parc - programme 2019	67 696 €	56 415 €	0 €	11 281 €	0 €	
F 456	Totem d'informations touristiques	60 384 €	25 160 €	25 160 €	10 064 €	0 €	
F 460	Panneaux d'entrée de communes - nouvelles communes	33 635 €	14 015 €	14 015 €	5 605 €	0 €	
F 461	Travaux à la Maison du Parc - programme 2020	76 306 €	63 588 €	0 €	12 718 €	0 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>393 950 €</b>	<b>262 606 €</b>	<b>62 877 €</b>	<b>62 467 €</b>	<b>6 000 €</b>	
	<i>* Le montant de la TVA ne sera pas récupéré en 2020</i>						



# BUDGET OPERATIONNEL 2020

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

<b>D002</b>	<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>187 103,37</b>
<b>CHAP 011 - Charges à caractère général</b>		<b>1 728 634,00</b>
6042	Achats de prestations de services	765 019,00
60623	Alimentation	550,00
60628	Fournitures non stockées	7 706,00
60632	Petits équipements	30 242,00
617	Etudes et recherches	722 375,00
6065	Livres, disques	1 390,00
6236	Catalogues et imprimés	89 601,00
6237	Publications	111 751,00
<b>CHAP 65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>210 300,00</b>
657348	Subvention de fonctionnement aux communes	124 000,00
657358	Subvention de fonctionnement aux groupements	5 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux privés	81 300,00
<b>CHAP 67- Charges exceptionnelles</b>		<b>5 000,00</b>
673	Titres annulés (remboursement de subventions)	5 000,00
<b>CHAP 023 - Virement à la section d'investissement</b>		<b>6 636,79</b>
<b>CHAP 042 - Opérations d'ordre entre sections</b>		
6811	Dotations aux amorti des immo incorporelles et corporelles	186 752,17
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 324 426,33</b>

### RECETTES

<b>CHAP 74 - Dotations, subventions, participations</b>		<b>2 066 562,00</b>
74718	Etat	78 299,00
7472	Régions	1 264 402,00
7473	Départements	357 641,00
74748	Communes	91 825,00
74758	EPCI	20 764,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	15 969,00
7478	ADEME	111 000,00
7478	Agence de l'eau	126 662,00
<b>CHAP 77 - Produits exceptionnels</b>		
774	Subvention exceptionnelle du budget principal	114 045,33
<b>CHAP 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		
777	Reprise des subventions d'investissement perçues	143 819,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 324 426,33</b>



**BUDGET OPERATIONNEL 2020**  
**FONCTIONNEMENT - DEPENSES**  
**Détail par opération**

	OPERATIONS	MONTANTS	prestations services	alimentation	Fournitures non st.	Petit équip.	Etudes	livres, disques	Catalog et imprimés	publications	subv.fonct communes	subv.fonct groupements	subv privé fonct
			<b>6042</b>	<b>60623</b>	<b>60628</b>	<b>60632</b>	<b>617</b>	<b>6065</b>	<b>6 236</b>	<b>6237</b>	<b>657348</b>	<b>657358</b>	<b>6574</b>
F 398	Actions en faveur des pollinisateurs - 2018	19 471 €	19 471 €										
F 399	Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2018	27 188 €	27 188 €										
F 400	Programme de conservation de la flore menacée (tranche 3)	7 491 €	7 491 €										
F 403	Fonds Etudes d'aménagement - 2018	58 798 €					58 798 €						
F 404	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2018	82 122 €	32 122 €						2 448 €		35 000 €	5 000 €	10 000 €
F 405	Élaboration d'un cahier de recommandations architecturales	10 641 €	8 193 €						1 538 €				
F 406	Elaboration d'un cahier de recommandations pour les devantures commerciales	10 347 €	8 809 €										
F 409	Fonds Expertises environnementales - 2018	20 673 €					20 673 €						
F 411	Communication et sensibilisation autour des circuits-courts	5 009 €				5 009 €							
F 412	Refonte de documents touristiques	4 712 €								4 712 €			
F 413	Site Internet touristique	33 586 €	33 586 €										
F 414	Audits des prestations marquées "Valeur Parc naturel régional"	4 110 €	4 110 €										
F 415	Programme de communication 2018	41 387 €	12 000 €						5 000 €	24 387			
F 416	Actions de sensibilisation "Grand public" et campagnes éco-citoyennes - 2018	7 687 €	4 687 €		1 000 €	2 000 €							
F 417	Programmes pédagogiques à destination des scolaires - année 2019/2020	50 104 €	40 575 €	550 €		1 664 €		500 €	6 815 €				
F 418	Reprographie de la Charte	13 866 €								13 866 €			
F 422	Restauration trame verte et bleue	33 166 €	33 166 €										
F 423	Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2019	55 000 €	55 000 €								25 000 €		5 000 €
F 424	Restauration écologique de milieux naturels - 15ème tranche	21 500 €											21 500 €
F 425	Création d'un catalogue interactif des variétés fruitières anciennes et locales	7 800 €	7 800 €										
F 426	Développement du dispositif Rezo pouce	20 234 €	14 400 €			4 560 €				1 274 €			
F 427	Fonds Etudes d'aménagement - 2019	70 000 €					70 000 €						
F 428	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2019	60 000 €	30 000 €										
F 429	Valorisation paysagère et gestion écologique des cimetières	102 638 €					102 638 €						
F 430	Elaboration d'un cahier de recommandations pour les devantures commerciales	15 948 €	14 080 €						1 868 €				
F 432	Plaquette de découverte des villages - 7ème série	5 736 €							5 736 €				
F 434	Fonds Expertises environnementales - 2019	50 000 €					50 000 €						
F 436	Développement de l'alimentation locale	14 188 €				5 575 €			7 036 €	1 577 €			
F 438	Programme de communication - 2019	55 494 €							14 000 €	41 494 €			
F 439	Actions de sensibilisation "Grand public" et campagnes éco-citoyennes - 2019	15 365 €	14 365 €		1 000								
F 441	Programme de conservation de la flore menacée (tranche 4)	20 000 €	20 000 €										
F 442	Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2020	13 750 €	13 750 €										
F 443	Restauration écologique de milieux naturels - 2020	10 800 €											10 800 €
F 444	Fonds en faveur de la préservation de la faune - 2020	15 000 €	1 000 €		2 000 €	2 000 €				2 000 €	4 000 €		4 000 €
F 445	Inventaire des arbres fruitiers et vergers - nouvelles communes	16 800 €	16 800 €										
F 446	Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique	100 000 €	70 000 €										30 000 €
F 447	Fonds Etudes d'aménagement - 2020	150 000 €					150 000 €						
F 448	Etudes pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux	199 266 €					199 266 €						
F 449	Elaboration de cahiers de recommandations architecturales	62 520 €	57 954 €						4 566 €				
F 450	Inventaire du patrimoine - nouvelles communes	28 000 €	28 000 €										
F 452	Fonds Expertises environnementales - 2020	50 000 €					50 000 €						
F 454	Développement de l'alimentation locale	65 591 €	50 460 €		3 256 €	9 434 €				2 441 €			
F 457	Programme de communication	58 100 €	25 000 €						13 100 €	20 000 €			
F 458	Programmes pédagogiques dans les écoles	51 428 €	41 534 €		450 €			890 €	8 554 €				
F 459	Reprographie de la Charte	18 940 €							18 940 €				
A 9	NATURA 2000 - programme 2020	23 478 €	23 478 €										
F 462	Actions en faveur des pollinisateurs - 2ème tranche	20 000 €	20 000 €								60 000 €		
C1	COTTRI	111 000 €	30 000 €				21 000 €						
	<b>TOTAL</b>	<b>1 938 934 €</b>	<b>765 019 €</b>	<b>550 €</b>	<b>7 706 €</b>	<b>30 242 €</b>	<b>722 375 €</b>	<b>1 390 €</b>	<b>89 601 €</b>	<b>111 751 €</b>	<b>124 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>81 300 €</b>



**BUDGET OPERATIONNEL 2020**  
**FONCTIONNEMENT - RECETTES - Détail par opération**

	OPERATIONS	MONTANTS	CR HAUT FRANCE	CR IDF	REGIONS	CD 60	CD 95	CD	communes	EPCI	ETAT	Agence eau	Europe	ADEME
F 354	Opération Fleurir nos villages	12 330 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12 330 €	0 €	0 €	0 €
F 379	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	10 259 €	0 €	10 259 €	10 259 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 398	Programme pollinisateurs - programme 2018	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €
F 399	Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2018	45 315 €	36 253 €	9 062 €	45 315 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 400	Programme de conservation de la flore menacée (tranche 3)	10 487 €	5 993 €	2 496 €	8 489 €	1 998 €	0 €	1 998 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 401	Restauration écologique de milieux naturels	14 288 €	8 520 €	1 792 €	10 312 €	3 976 €	0 €	3 976 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 403	Fonds Etudes d'aménagement	99 682 €	50 000 €	19 240 €	69 240 €	0 €	0 €	0 €	12 390 €	18 052 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 404	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	71 512 €	0 €	42 667 €	42 667 €	26 133 €	0 €	26 133 €	0 €	2 712 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 405	Élaboration d'un cahier de recommandations architecturales	10 430 €	4 710 €	3 310 €	8 020 €	1 570 €	0 €	1 570 €	840 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 406	Élaboration d'un cahier de recommandations pour les devantures commerciales	10 142 €	5 020 €	3 449 €	8 469 €	1 673 €	0 €	1 673 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 409	Fonds Expertises environnementales	32 000 €	22 000 €	0 €	22 000 €	4 000 €	0 €	4 000 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 411	Communication et sensibilisation autour des circuits-courts	23 219 €	10 830 €	8 779 €	19 609 €	3 610 €	0 €	3 610 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 412	Refonte de documents touristiques	5 603 €	3 794 €	1 809 €	5 603 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 413	Site Internet touristique	44 603 €	30 483 €	14 120 €	44 603 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 414	Audits des prestations marquées "Valeur Parc naturel régional"	6 630 €	4 700 €	1 930 €	6 630 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 415	Programme de communication	60 929 €	51 554 €	0 €	51 554 €	9 375 €	0 €	9 375 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 416	Actions de sensibilisation "Grand public" et campagnes éco-citoyennes	12 052 €	6 044 €	3 993 €	10 037 €	2 015 €	0 €	2 015 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 417	Programmes pédagogiques à destination des scolaires - année 2019/2020	44 237 €	37 431 €	0 €	37 431 €	6 806 €	0 €	6 806 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 418	Reprographie de la Charte (après renouvellement)	15 733 €	7 576 €	5 632 €	13 208 €	2 525 €	0 €	2 525 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 422	Restauration trame verte et bleue	27 029 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	27 029 €	0 €	0 €
A8	Natura 2000 - programme 2019	8 460 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 230 €	0 €	4 230 €	0 €
F 423	Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2019	41 250 €	0 €	27 500 €	27 500 €	13 750 €	0 €	13 750 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 424	Restauration écologique de milieux naturels - 15ème tranche	21 500 €	0 €	10 750 €	10 750 €	10 750 €	0 €	10 750 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 425	Création d'un catalogue interactif des variétés fruitières anciennes et locales	7 800 €	7 800 €	0 €	7 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 426	Développement du dispositif Rezo pouce	20 234 €	14 400 €	0 €	14 400 €	5 834 €	0 €	5 834 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 427	Fonds Etudes d'aménagement - 2019	66 500 €	56 000 €	7 000 €	63 000 €	3 500 €	0 €	3 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 428	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2019	60 000 €	0 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 429	Valorisation paysagère et gestion écologique des cimetières	114 360 €	58 168 €	0 €	58 168 €	0 €	30 000 €	30 000 €	26 192 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 430	Élaboration d'un cahier de recommandations pour les devantures commerciales	13 396 €	7 655 €	0 €	7 655 €	2 551 €	0 €	2 551 €	3 190 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 432	Plaquette de découverte des villages - 7ème série	5 736 €	5 736 €	0 €	5 736 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 434	Fonds Expertises environnementales - 2019	45 000 €	30 000 €	10 000 €	40 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 436	Développement de l'alimentation locale	14 188 €	8 613 €	0 €	8 613 €	5 575 €	0 €	5 575 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 438	Programme de communication - 2019	51 620 €	40 000 €	7 747 €	47 747 €	3 873 €	0 €	3 873 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 439	Actions de sensibilisation "Grand public" et campagnes éco-citoyennes - 2019	15 365 €	10 000 €	5 365 €	15 365 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 441	Programme de conservation de la flore menacée (tranche 4) - prog 2019	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €
F 442	Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2020	13 750 €	0 €	6 875 €	6 875 €	6 875 €	0 €	6 875 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 443	Restauration écologique de milieux naturels - 2020	10 800 €	0 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €	0 €	5 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 444	Fonds en faveur de la préservation de la faune - 2020	15 000 €	0 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	0 €	7 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 445	Inventaire des arbres fruitiers et vergers - nouvelles communes	16 800 €	16 800 €	0 €	16 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 446	Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique	100 000 €	50 000 €	25 000 €	75 000 €	25 000 €	0 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 447	Fonds Etudes d'aménagement - 2020	150 000 €	90 000 €	30 000 €	120 000 €	30 000 €	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 448	Etudes pour des aménagements paysagers - gestion alternative des eaux pluviales	199 266 €	30 000 €	14 890 €	44 890 €	14 890 €	0 €	14 890 €	39 853 €	0 €	0 €	99 633 €	0 €	0 €
F 449	Élaboration de cahiers de recommandations architecturales	62 520 €	30 000 €	14 580 €	44 580 €	14 580 €	0 €	14 580 €	3 360 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 450	Inventaire du patrimoine - nouvelles communes	28 000 €	10 000 €	9 000 €	19 000 €	9 000 €	0 €	9 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 452	Fonds Expertises environnementales - 2020	50 000 €	25 000 €	12 500 €	37 500 €	12 500 €	0 €	12 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 454	Développement de l'alimentation locale	65 591 €	35 591 €	0 €	35 591 €	0 €	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 457	Programme de communication	58 100 €	29 050 €	14 525 €	43 575 €	14 525 €	0 €	14 525 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 458	Programmes pédagogiques dans les écoles	51 428 €	25 714 €	12 857 €	38 571 €	12 857 €	0 €	12 857 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F 459	Reprographie de la Charte	18 940 €	18 940 €	0 €	18 940 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A 9	NATURA 2000 - programme 2020	23 478 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 739 €	0 €	11 739 €	0 €
F 462	Actions en faveur des pollinisateurs - 2ème tranche - programme 2020	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €
C1	COTRI	111 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	111 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 066 562 €</b>	<b>884 375 €</b>	<b>380 027 €</b>	<b>1 264 402 €</b>	<b>297 641 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>357 641 €</b>	<b>91 825 €</b>	<b>20 764 €</b>	<b>78 299 €</b>	<b>126 662 €</b>	<b>15 969 €</b>	<b>111 000 €</b>





**BUDGET OPERATIONNEL 2020**  
**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>20 114,32</b>
<b>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>283 327,00</b>
2041482	Subv d'équipement versées - communes	137 432,00
20422	Subv d'équipt - personne de droit privé	145 895,00
<b>CHAP 21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>352 307,00</b>
2152	Installations de voirie	274 498,00
2138	Equipements	77 809,00
<b>CHAP 040 - Opérations d'ordre entre sections</b>		<b>143 819,00</b>
<b>Régularisation de comptes d'amortissement</b>		
13248	- Communes	<b>444,75</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>800 012,07</b>

**RECETTES**

<b>CHAP 13 - Subventions d'investissement</b>		<b>598 264,00</b>
1312	Subventions des régions	321 713,00
1313	Subventions de départements	217 239,00
13148	Participations des communes	59 312,00
<b>CHAP 10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>		
10222	FCTVA	<b>7 914,36</b>
<b>CHAP 21 - Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>6 636,79</b>
<b>CHAP 040 - Opérations d'ordre entre sections</b>		<b>186 752,17</b>
<b>Régularisation de comptes d'amortissement</b>		
13148	- Communes	<b>444,75</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>800 012,07</b>



**BUDGET OPERATIONNEL 2020**  
**INVESTISSEMENT - Détail par opération**

<b>DEPENSES</b>			Subventions équipement communes	Subventions équipement personnes privées	Installations de voirie	Equipements
	<b>OPERATIONS</b>	<b>MONTANTS</b>				
F 402	Achat d'équipements de stationnement pour vélos - 2ème tranche	77 809 €			2152	2138
F 407	Implantation d'une SIL 4ème tranche	46 272 €			46 272 €	
F 408	Programme de réhabilitation du patrimoine rural - programme 2018	77 467 €	52 467 €	25 000 €		
F 410	Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - programme 2018	30 000 €		30 000 €		
F 431	Programme de réhabilitation du patrimoine rural - programme 2019	42 233 €	8 188 €	34 045 €		
F 433	Circuit d'interprétation des patrimoines - Chantilly	29 879 €			29 879 €	
F 435	Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - programme 2019	30 000 €		30 000 €		
F 437	Aménagement et jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo V4	172 297 €			172 297 €	
F 451	Programme de réhabilitation du patrimoine rural - programme 2020	83 627 €	76 777 €	6 850 €		
F 453	Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - programme 2020	20 000 €		20 000 €		
F 455	Jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo V5	26 050 €			26 050 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>635 634 €</b>	<b>137 432 €</b>	<b>145 895 €</b>	<b>274 498 €</b>	<b>77 809 €</b>
<b>RECETTES</b>			Régions	Départements	Communes	FCTVA*
	<b>OPERATIONS</b>	<b>MONTANTS</b>				
F 370 -1	Aide à la revitalisation commerciale	22 187 €	22 187 €	0 €	13148	10222
F 383	Implantation d'une SIL 3ème tranche	1 717 €	1 717 €	0 €	0 €	
F 384	Programme de réhabilitation du patrimoine rural - programme 2017	11 351 €	11 351 €			
F 402	Achat d'équipements de stationnement pour vélos - 2ème tranche	71 454 €	24 207 €	14 827 €	19 452 €	12 968 €
F 407	Implantation d'une SIL 4ème tranche	46 159 €	4 757 €	2 912 €	32 390 €	6 100 €
F 408	Programme de réhabilitation du patrimoine rural - programme 2018	72 616 €	44 217 €	28 399 €	0 €	0 €
F 410	Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - programme 2018	25 800 €	16 000 €	9 800 €	0 €	0 €
F 431	Programme de réhabilitation du patrimoine rural - programme 2019	42 233 €	21 117 €	21 116 €	0 €	0 €
F 433	Circuit d'interprétation des patrimoines - Chantilly	29 879 €	8 492 €	8 937 €	7 470 €	4 980 €
F 435	Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - programme 2019	30 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €
F 437	Aménagement et jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo V4	172 297 €	90 000 €	53 581 €	0 €	28 716 €
F 451	Programme de réhabilitation du patrimoine rural - programme 2020	83 627 €	41 814 €	41 813 €	0 €	0 €
F 453	Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - programme 2020	20 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €
F 455	Jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo V5	26 050 €	10 854 €	10 854 €	0 €	4 342 €
	<b>TOTAL</b>	<b>655 370 €</b>	<b>321 713 €</b>	<b>217 239 €</b>	<b>59 312 €</b>	<b>57 106 €</b>
	<i>* Le montant de la TVA ne sera pas récupéré en 2020</i>					



**OUVERTURE DES HEURES DE VACATION**



# **SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

## **RAPPORT DE PRÉSENTATION**

### **OBJET : OUVERTURE DES HEURES DE VACATION**

Depuis sa création, le Parc naturel régional Oise - Pays de France organise des manifestations et participe à de nombreux salons.

Un certain nombre de ces salons sont tenus par du personnel vacataire (étudiants, retraités,...) que le Parc forme.

Par ailleurs, ces vacataires permettent de renforcer les moyens humains du Parc, en participant :

- à l'encadrement des sorties (animations découverte, ateliers, chantiers-nature, etc.), des manifestations (Fête des Petits éco-citoyens, Journées portes-ouvertes, etc.) ou des réunions organisées par le Parc (accueil des participants, veiller à la sécurité du groupe, distribution de la documentation, etc.),
- à la distribution de la documentation du Parc (documents touristiques, documents institutionnels, flyers et affiches pour les sorties, etc.),
- à la réalisation de missions ponctuelles variées (secrétariat, observations de terrain, alimentation du SIG, vérification et entretien des barnums du PNR, rangement de cartons de documentation, etc.).

Ainsi, il est proposé de prévoir 900 heures de vacation pour l'année 2020 (jusqu'au 31 mars 2021), comme en 2019.

Pour information, conformément aux règles de la fonction publique, l'emploi vacataire est rémunéré sur la base d'une vacation par heure effectuée au taux de l'indice correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de la troisième échelle du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Le paiement des vacances est effectué au vu d'un état mensuel des heures réalisées.

**Je vous propose d'autoriser l'ouverture de 900 heures de vacation comme précisé ci-dessus.**





## **CREATION DE POSTES**



# SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

### OBJET : CREATION DE POSTES

Le Syndicat mixte dispose d'une équipe pluridisciplinaire chargée de mettre en œuvre les actions visant à atteindre les objectifs de la charte, décidées par les élus. Par ailleurs, cette équipe assure une fonction de conseil auprès des collectivités et des partenaires.

Cette équipe est composée aujourd'hui de 16 personnes :

- une directrice
- une chargée de mission Environnement
- un chargé de mission Patrimoine naturel
- une chargée de mission Agriculture/forêt
- un chargé de mission Urbanisme
- un architecte
- une chargée de mission Paysage
- une chargée de mission Tourisme
- une chargée de Communication
- un chargé de mission Patrimoine historique et culturel
- une chargée de mission Education à l'environnement et au patrimoine
- un chargé de mission SIG – évaluation
- une responsable administrative et financière
- 3 secrétaires

En outre, l'équipe accueille un animateur LEADER et une gestionnaire à mi-temps (partagée avec la Communauté de communes Carnelle – Pays de France), postes financés à 80% par le programme LEADER.

Jusqu'en 2015, l'équipe du Parc comptait dans ses effectifs une chargée de mission « Développement économique » qui n'a pas été remplacée à son départ, dans l'attente du renouvellement de la Charte.

Par ailleurs, l'annexe de la Charte prévoit une montée en puissance de l'équipe pour tenir compte des objectifs de la nouvelle Charte et de l'augmentation du périmètre, à raison de 3 postes à l'horizon 2022.

Je vous propose donc de prévoir, pour 2020, l'ouverture de deux postes.

Pour définir les thématiques de ces postes, il a été tenu compte :

- Des nouveaux sujets qui montent en puissance, (mobilité, énergie, climat, ressources naturelles, agriculture, forêt)
- Des sujets toujours importants pour le territoire (biodiversité, corridors écologiques) et qui doivent être renforcés en termes de moyens humains
- Des nouvelles compétences des communautés de communes et de l'état d'avancement de leurs réflexions, actions, besoins en soutien
- Du programme COTTRI qu'il convient de démarrer sans tarder, eu égard aux résultats attendus
- Des diverses charges de travail de l'équipe et des sollicitations

**Aussi, il est proposé d'ouvrir :**

**. un poste de chargé de mission Environnement**

Ce poste vise à renforcer les deux postes de Jean-Luc HERCENT, chargé de mission Patrimoine naturel et Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement.

Ce poste à temps complet, à pourvoir à compter du 30 avril 2020, serait ouvert aux contractuels et aux agents de la catégorie A. Il a vocation à être pérenne.

**. un poste Environnement pour animer le programme COTTRI.**

Ce poste à temps complet, à pourvoir à compter du 30 avril 2020, serait un poste en CDD de deux ans (durée du COTTRI), pouvant être prolongé si l'enveloppe du COTTRI est acquise pour la troisième année. Il est jugé préférable de ne pas encore attribuer un poste pérenne, dans l'attente des évolutions en cours notamment dans les communautés de communes. Le poste de Chargé de mission Développement économique devra de toute façon être redéfini.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre la filière biomasse-énergie, attendue notamment dans le cadre du projet CorEco2 et du COTTRI, le Parc a la possibilité d'obtenir une aide de l'ADEME de 70% pour un poste d'animateur de la filière biomasse-énergie.

Je vous propose **de faire une demande de subvention auprès de l'ADEME et d'ouvrir un poste à temps complet d'animateur de la filière biomasse-énergie.** Ce poste serait en CDD de deux ou trois ans en fonction de l'accord de subvention de l'ADEME. Il ne serait pourvu qu'à la condition d'obtenir la subvention de l'ADEME.

Enfin, je vous propose de partager avec la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte **un chargé de mission SIG, pendant un an, à raison de 2 jours par semaine.** La Communauté de communes serait la collectivité employeur. **Je vous propose de m'autoriser à signer une convention de mise à disposition de ce chargé de mission SIG avec la Communauté de communes, pour une durée d'un an, à raison de 2 jours par semaine.**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR  
L'ANIMATION DU PROGRAMME LEADER  
POUR LES ANNEES 2019/2020**



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL  
REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU PROGRAMME  
LEADER POUR LES ANNEES 2019/2020**

La convention de mise en œuvre du programme LEADER, approuvée par le Bureau le 14 mars 2018, engage le Parc à assurer l'animation et le fonctionnement du programme, en affectant notamment à cette mission des moyens humains équivalents à 1,5 ETP minimum. Les dépenses afférentes sont finançables par le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) à hauteur de 80 %, les 20 % restants étant à la charge du Parc.

Un premier versement de 75 791,24 € de FEADER, portant sur les dépenses des années 2016 à 2018, a été payé au Parc en 2019. Il a été convenu avec les services de l'Autorité de gestion du FEADER (Région Hauts-de-France) de constituer un second dossier de demande de subvention pour les années 2019 et 2020.

Le plan de financement prévisionnel pour ces deux années est le suivant :

DEPENSES H.T.		FINANCEMENT	
Frais de personnel (1,5 ETP)	117 000 €	FEADER (80 %)	97 200 €
Formation et participation aux réseaux	1 500 €	Autofinancement PNR Oise - Pays de France (20 %)	24 300 €
Communication sur le programme	1 000 €		
Frais de déplacement	1 700 €		
Frais de réception	300 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>121 500 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>121 500 €</b>

**Je vous propose :**

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ;**
- **D'autoriser le Président à apporter toute modification nécessaire au plan de**  
**D'autoriser le Président à solliciter des subventions pour financer l'animation du**  
**programme LEADER, notamment de l'Union européenne via le FEADER ;**
- **D'engager le Parc à financer le reste à charge des dépenses, y compris dans le cas**  
**où les subventions obtenues seraient inférieures aux montants prévisionnels**  
**présentés ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de**  
**l'opération et à la constitution du dossier de demande de subvention.**





**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LES 4 PARCS NATURELS REGIONAUX  
DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
ET L'ACADEMIE DE VERSAILLES**



# **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE**

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

### **OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES 4 PARCS NATURELS REGIONAUX DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET L'ACADEMIE DE VERSAILLES.**

L'Education nationale assure les missions de service public d'éducation et d'instruction des élèves dans le cadre scolaire. Sur le territoire du Parc, ces missions sont mises en œuvre au niveau régional par les rectorats d'Amiens et de Versailles, au niveau départemental par les Directions des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise et du Val d'Oise et relayées, au niveau local, par les différentes Inspections académiques (il en existe 8 sur le nouveau territoire du Parc, 5 du côté Oise et 3 du côté Val d'Oise).

Au regard des programmes officiels et en partenariat étroit avec l'Éducation Nationale, les Parcs accompagnent les enseignants dans leurs démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable en s'appuyant sur les ressources de leur territoire.

Cette mission s'inscrit au sein la mesure 32 « Eduquer et impliquer dès le plus jeune âge » de la seconde charte du Parc qui identifie l'Education nationale comme partenaire privilégié du Parc.

Le partenariat entre le Parc et les différents services de l'Éducation nationale existe depuis 2004 : validation des contenus des programmes pédagogiques du Parc, relecture des outils pédagogiques, formation continue des enseignants, participation aux groupes de travail, etc.

En 2013, une convention de partenariat a été signée entre le Parc et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Oise afin de formaliser les engagements de chacun des deux partenaires, d'unifier et de simplifier les procédures administratives relatives à la mise en œuvre des programmes pédagogiques et de délivrer un agrément automatique aux personnels du Parc et à ses partenaires éducatifs leur permettant d'intervenir dans les écoles.

Les Services départementaux de l'éducation nationale du Val d'Oise n'avaient pas signé cette convention car ils ne souhaitaient pas modifier, en les simplifiant, les modalités d'agrément des prestataires éducatifs intervenant dans le cadre des programmes du Parc.

Le projet de convention entre les 4 Parcs franciliens et le Rectorat de Versailles a pour objectifs :

- de réaffirmer la volonté des différentes instances de concevoir de manière concertée une démarche d'éducation à l'environnement et au territoire dans le respect des instructions officielles de l'Éducation nationale et conformément aux chartes en vigueur dans les Parcs,
- d'accompagner et de soutenir de manière conjointe les démarches éducatives des écoles et des établissements dans le cadre de leurs projets et notamment ceux permettant l'implication éco-citoyenne des élèves par la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de l'environnement,
- de mieux partager la connaissance des patrimoines et des enjeux des territoires au niveau francilien.

En outre, la signature de cette convention permettra également de remédier à l'absence actuelle de conventionnement avec la partie francilienne des instances de l'Éducation Nationale. A travers cette convention, l'Académie de Versailles, via son instance supérieure, le Rectorat s'engage à :

- autoriser les équipes éducatives et leur classe à participer aux actions validées dans le cadre d'un programme annuel (permettant ainsi une simplification des démarches administratives avec les écoles, collèges et lycées des communes du Val d'Oise),
- assurer une communication interne pour faire connaître l'offre éducative des Parcs,
- favoriser la mise en relation des établissements scolaires avec les équipes techniques des Parcs,
- missionner un référent académique du partenariat ainsi que les membres de l'Éducation Nationale participant aux instances éducatives de chaque Parc.

**Je vous propose de m'autoriser à signer la convention entre l'Académie de Versailles et les Parcs naturels régionaux franciliens.**

# CONVENTION PARTENARIALE

entre

**L'Académie de Versailles**

et

**Les Parcs naturels régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse, du Vexin français, du Gâtinais français et de Oise - Pays de France**

Entre les soussignés :

**L'Académie de Versailles, sise 3 boulevard de Lesseps 78017 VERSAILLES Cedex, représentée par Madame Charline Avenel, Rectrice, Chancelière des Universités.**

et

**Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, représenté par son président, Monsieur Yves Vandewalle, Maison du Parc, Château de la Madeleine, Chemin Jean Racine, 78460 Chevreuse**

**Le Parc naturel régional du Vexin français représenté par son président, Monsieur Marc Giroud, Maison du Parc, 95450 Théméricourt**

**Le Parc naturel régional du Gâtinais français représenté par son président, Monsieur Jean-Jacques Boussaingault, Maison du Parc, 20 boulevard du Maréchal Lyautey, 91490 Milly-la-Forêt**

**Le Parc naturel régional Oise – Pays de France, représenté par son président, Monsieur Patrice Marchand, Maison du Parc, Château de la Borne Blanche, 48 rue d'hérivaux, 60560 Orry-le-Ville**

Il est convenu ce qui suit :

## PRÉAMBULE

L'ouverture de l'école sur le monde et l'éducation des citoyens de demain dans le respect de l'environnement naturel et culturel impliquent des partenariats entre l'Éducation nationale et les Parcs naturels régionaux qui mettent en place des actions innovantes dans ce domaine.

L'éducation à l'environnement et au développement durable est une mission partagée entre l'Éducation Nationale et les Parcs naturels régionaux, respectivement par l'entrée en vigueur :

- *D'une convention cadre entre l'Éducation Nationale et la Fédération des Parcs signée en novembre 2001 ;*
- *Des circulaires n°2004-110 en date du 8 juillet 2004 et n°2007-077 du 29 mars 2007 et par les objectifs développés dans les chartes des Parc naturels régionaux.*
- *De la circulaire n°2011-186 du 24 octobre 2011, relative à la troisième phase de généralisation de l'éducation au développement durable ;*

- De la circulaire n°2015-018 du 4-2-2015 sur l'instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018 et la Charte partenariale entre la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et le Ministère de l'Education nationale et relative à l'éducation au territoire et au développement durable.
- De la circulaire n°2019-121 du 27/08/2019 relative à la nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable et à la transition écologique – EDD 2030.

**L'Éducation Nationale** a pour mission l'instruction et l'éducation des élèves qui lui sont confiés dans le cadre scolaire. Cette mission de service public est précisée notamment par les programmes et instructions officiels ainsi que le socle commun de connaissances et de compétences.

L'Éducation Nationale est le garant administratif et pédagogique des actions complémentaires aux missions de l'école.

### **Les Parcs naturels régionaux.**

L'Etat, la Région Ile de France, les Départements et les collectivités concernés se sont engagés à protéger les territoires des parcs naturels régionaux et à assurer leur développement durable, sur le fondement des chartes adaptées à chaque Parc et dans lesquelles sont précisées les objectifs et les politiques respectives. Ces chartes ont une durée de 15 ans. Leur renouvellement permet de s'adapter aux évolutions des territoires.

Ce projet de préservation des patrimoines naturels et culturels et de développement durable a pour vocation à être le projet de tous, habitants et acteurs du territoire. Il est clairement conduit selon une démarche participative.

**Éduquer, sensibiliser et former** les habitants, les usagers et les visiteurs du territoire, dans une vision à long terme, est bien l'objectif essentiel qui permet de garantir la préservation de ses richesses et de construire un avenir durable.

« Les Parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économiques et social, d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. »

*(Art L333-1 du code de l'Environnement)*

## **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les liens des Parcs et de l'Éducation nationale en matière de politique éducative relative à l'environnement et aux patrimoines.

Les objectifs de ce partenariat sont les suivants :

- **Concevoir de manière concertée une démarche d'éducation à l'environnement et au territoire** dans le respect des instructions officielles de l'Éducation nationale et conformément aux chartes en vigueur dans les Parcs naturels régionaux ;
- **Mieux partager la connaissance des patrimoines et des enjeux des territoires ;**
- **Accompagner et soutenir les démarches éducatives des écoles et des établissements** dans le cadre de leurs projets en s'appuyant sur les dispositifs et ressources des quatre Parcs franciliens.

## ARTICLE 2 : Principales actions et moyens mis en œuvre

Au regard des programmes officiels et en partenariat étroit avec l'Éducation Nationale, les Parcs accompagnent les équipes éducatives dans leurs démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable en s'appuyant sur les ressources de leur territoire.

Les principales actions et moyens proposés par les Parcs aux écoles et établissements scolaires et particulièrement ceux situés sur les territoires des Parcs sont les suivants :

### **Soutien technique et pédagogique aux équipes éducatives dans le montage et l'animation de projets, à travers :**

- La mise en relation avec les acteurs éducatifs des territoires par le biais des moyens et outils de communication mis en place au sein de chaque Parc ;
- Des équipements et des ressources pédagogiques des Parcs appropriés à la découverte et aux apprentissages ;
- Des interventions éducatives s'appuyant sur les dispositifs mis en place par les Parcs ;
- La contribution à l'animation de formations proposées dans le cadre des plans de formation continue des enseignants du premier et du second degré.

**Découverte et exploitation des ressources locales**, naturelles, culturelles et historiques du territoire en encourageant les rencontres et les partenariats avec les acteurs des territoires ;

**Mise en place d'actions concrètes** en faveur de la biodiversité et du développement durable au sein des établissements scolaires ;

**Accompagnement de l'implication éco-citoyenne** des élèves par des actions concrètes en faveur de l'environnement, en particulier en lien avec les projets des **éco-délégués**.

## ARTICLE 3 : Représentation de l'Éducation nationale dans les instances des Parcs

Pour la mise en action de leur charte, les Parcs veillent à développer une démarche participative. Ils mobilisent les acteurs au sein d'instances pour échanger et réfléchir aux enjeux du territoire.

Les instances animées par chaque Parc associent des représentants de l'autorité académique, des représentants du Parc et des acteurs éducatifs du territoire. La participation de l'Éducation nationale garantit le respect des programmes officiels et la viabilité des actions éducatives des Parcs.

Les missions de ces instances éducatives seront notamment :

- **De définir les priorités d'une politique éducative partagée**, dans le respect des Instructions officielles de l'Éducation nationale et conformément à la Charte en vigueur et aux actions en cours dans chaque Parc ;
- **De valider les propositions et/ou de proposer** des outils, des animations et formations dans un souci de cohérence avec la définition des axes prioritaires et des besoins du territoire ;
- **D'évaluer la pertinence des actions** en cours ;
- **De favoriser la diffusion de l'information** auprès des acteurs locaux et des personnels de l'Éducation nationale.

## ARTICLE 4 : Pilotage du partenariat

L'autorité académique et chaque Parc désignent chacun un référent du partenariat. Le collège des référents a la charge de l'organisation d'un **Comité de pilotage** annuel, la proposition d'un ordre du jour et la présentation des actions menées dans le cadre du partenariat.

Le Comité de pilotage veille à la conformité de la mise en œuvre de la présente convention et en assure l'évaluation.

Il est composé :

### Pour l'Éducation nationale

- De la Rectrice ou de son représentant ;
- XX

### Pour les Parcs

- Des Présidents ou de leur représentant

### Pour les collectivités territoriales, Région et Départements

- Des représentants du Conseil régional et des Conseils départementaux désignés par leur Président

**Le Comité de pilotage est réuni à l'initiative de l'autorité académique.**

## ARTICLE 5 : Engagements des partenaires

L'Académie de Versailles et les Parcs naturels régionaux décident de collaborer dans les domaines définis par la présente convention.

Chaque Parc naturel régional :

- Désigne un référent technique de la présente convention
- Réunit et anime les instances éducatives qui lui sont propres ;
- Propose des appuis techniques et pédagogiques tels que décrits dans l'article 2, dans la mesure de ses capacités d'encadrement, des structures d'accueil et supports pédagogiques disponibles ;
- Contribue à rechercher les solutions de partenariat (d'ordre intellectuel et financier) pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de la présente convention ;
- Met à disposition ses ressources au-delà de son territoire pour transmettre son savoir-faire et ses richesses.

L'Académie de Versailles :

- Missionne un référent académique du partenariat ainsi que les membres de l'Education Nationale participant aux instances éducatives de chaque Parc ;
- Assure une communication interne pour faire connaître l'offre éducative des Parcs ;
- Autorise les équipes éducatives et leur classe à participer aux actions validées dans le cadre d'un programme annuel ;



- Favorise la mise en relation des établissements scolaires avec les équipes techniques des Parcs, dans le cadre de projets initiés par les établissements et les éco délégués et des opérations proposées par les Parcs ;
- Contribue à rechercher les solutions de partenariat (d'ordre intellectuel et financier) pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de la présente convention.

L'autorité académique et les Parcs conviennent conjointement de la **mise en valeur** des actions réalisées dans les établissements scolaires.

#### ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de la signature. A l'issue de cette durée, elle fera l'objet d'une reconduction après avis favorable du Comité de pilotage. Elle peut faire l'objet de modifications par voie d'avenants.

#### ARTICLE 7 : Litiges - Résiliation

En cas de différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à le régler à l'amiable. A défaut d'accord, le litige sera porté devant les juridictions compétentes. En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une ou plusieurs des obligations définies à la présente convention, la(les) partie(s) lésée(s) pourra(ont) mettre en demeure la(les) partie(s) défaillante(s) par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette mise en demeure reste sans effet, la convention pourra être résiliée de plein droit sous réserve du respect d'un délai de préavis de trente jours. En tout état de cause, les actions engagées au titre de la présente convention devront être exécutées jusqu'à leur terme."

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ en cinq exemplaires originaux.

La Rectrice de l'Académie de Versailles

Le Président du Parc naturel régional  
de la Haute vallée de Chevreuse

Le Président du Parc naturel régional  
Oise – Pays de France

le Président du Parc naturel régional  
du Gâtinais français

Le Président du Parc naturel régional  
du Vexin français



## **QUESTIONS DIVERSES**